

## TFP A3P

### Titre à Finalité Professionnelle d'Agent de Protection Physique des Personnes

#### Agrément / Autorisation d'exercice

Agrément TFP A3P n° **2720043001** délivré par la CPNEFP de la branche prévention sécurité valable jusqu'au 30/06/2022.  
Autorisation d'exercice n° **FOR-027-2025-05-26-20200724768** délivrée par la CLAC Ouest (CNAPS) valable jusqu'au 26/05/2025.

#### Références réglementaires

Article L611-1 et suivants du Code de la sécurité intérieure (Livre VI) réglementant les activités privées de sécurité.  
Arrêté du 27 juin 2017 modifié portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité.

#### Objectif pédagogique de la formation

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour devenir agent de protection physique des personnes.

#### Public

Toute personne désirant exercer la fonction d'agent de protection physique des personnes.

#### Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sous réserve de fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive des arts martiaux.

#### Durée

327 heures de formation soit 43 jours + 2 journées d'examen (9 semaines).

#### Effectif

L'effectif de chaque session est de minimum 4 participants et de maximum 12 participants.

#### Prérequis

- ✓ Les stagiaires disposent d'une connaissance de la langue française caractérisée par la compréhension du langage nécessaire à l'exercice d'une activité privée de sécurité ainsi que par la capacité à effectuer un compte rendu, par oral et par écrit.  
Leur niveau est celui défini par le niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues, tel qu'adopté par le comité des ministres du Conseil de l'Europe dans sa recommandation CM/Rec (2008) du 2 juillet 2008.
- ✓ Ils possèdent une autorisation préalable ou provisoire délivrée par le CNAPS (à demander sur <http://www.cnaps.interieur.gouv.fr/>) en cours de validité le jour d'entrée en formation ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité.
- ✓ Certificat médical d'aptitude à la pratique sportive des arts martiaux.
- ✓ Permis de conduire de catégorie B valide.
- ✓ Pièce d'identité (CNI, passeport) ou titre de séjour en cours de validité. Les titulaires d'un titre de séjour doivent être sur le territoire français depuis minimum 5 ans.

#### Programme de la formation (conforme à l'arrêté du 27 juin 2017 modifié + cahier des charges CPNEFP)

Socle de base : 41 heures Modules de spécialité : 286 heures

UV 1 – Module Secourisme : 14 heures

- ✓ Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail
- ✓ Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques

UV 2 – Module Environnement juridique : 21 heures

- ✓ Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure parties législatives et réglementaires
- ✓ Connaître les dispositions utiles du Code Pénal
- ✓ Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche

UV 3 – Module Gestion des conflits : 14 heures

- ✓ Être capable d'analyser les comportements conflictuels
- ✓ Être capable de résoudre un conflit
- ✓ Être capable de gérer une situation conflictuelle

UV 4 – Module Stratégique : 8 heures

- ✓ Connaissance de l'outil informatique
- ✓ Transmission des consignes et informations

UV 5 – Module Prévention des risques terroristes : 13 heures

- ✓ Compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes
- ✓ Réagir face à une attaque
- ✓ Secourir

UV 6 – Module Professionnel approfondi : 158 heures

- ✓ Anglais technique
- ✓ Cadre légal de la protection physique des personnes
- ✓ Déplacements et accompagnements
- ✓ Dispositifs embarqués
- ✓ Communication

UV 7 – Module Techniques professionnelles : 45 heures

- ✓ Pratique sportive de défense
- ✓ Gestes techniques professionnels d'intervention
- ✓ Surveillance et détection
- ✓ Protection de l'information

UV 8 – Module Gestion des risques : 40 heures

- ✓ Prévention du risque incendie
- ✓ Gestion des risques des transports
- ✓ Gestion des situations conflictuelles dégradées
- ✓ Compétences en évènementiel
- ✓ Risques liés à la malveillance

UV 9 – Module Secourisme tactique : 14 heures

- ✓ Présentation du secourisme tactique et remise à niveau
- ✓ Notion de primo intervenant en milieu hostile
- ✓ Spécificité des blessures
- ✓ Gestes à entreprendre
- ✓ Mises en situations pratiques

**Moyens pédagogiques** (conformes au cahier des charges de la CPNEFP « Prévention-Sécurité »)

- ✓ Salle de formation équipée : ordinateur, vidéoprojecteur, tableau blanc ...
- ✓ PC Sécurité dédié : moyens téléphoniques et radio, SSI de cat A, centrale d'alarme, système de vidéosurveillance ...
- ✓ Bac à feu et extincteurs ...
- ✓ Equipement sportif de type DOJO et matériels de self défense
- ✓ Véhicules + zones de roulage
- ✓ Bâtiments spécifiques pour dépose, secourisme tactique ...

**Démarche pédagogique**

Nos stages reposent sur une alternance entre transfert de savoir-faire et d'attitudes, avec des exercices concrets, des tests avec les participants et des analyses de situations. Cette méthode permet une appropriation rapide des sujets par les stagiaires.

Lors des formations en groupe, l'accent est mis sur l'interactivité, intégrant ainsi la possibilité de progresser en équipe et de réussir ensemble.

Les principales méthodes utilisées sont la méthode démonstrative, la méthode interrogative ou maïeutique, la méthode active ou de découverte, la méthode expérientielle.

## Evaluation en cours de formation

- ✓ Evaluations théoriques (test, QCM ...) et pratiques (mises en situation) : minimum une par module
- ✓ 4 QCU d'entraînement à télécharger sur le site de l'ADEF pour préparer à l'épreuve théorique de l'examen

## Examen

L'examen est composé de plusieurs épreuves (sauf dérogation) comprenant 9 Unités de Valeur au total :

- ✓ UV 1 : Épreuve certificative par le formateur en fin de module
- ✓ UV 2 : QCU de 15 questions le jour de l'examen (mini 12/20)
- ✓ UV 3 : QCU de 10 questions le jour de l'examen (mini 12/20)
- ✓ UV 4 : QCU de 5 questions le jour de l'examen (mini 12/20)
- ✓ UV 5 : Évaluation continue certificative par le formateur
- ✓ UV 6 : Evaluation continue par le formateur
  - + QCU de 20 questions le jour de l'examen (mini 12/20)
  - + Entretien de soutenance de dossier d'objectif et mise en situation pratique (apte ou inapte par le jury)
- ✓ UV 7 : mise en situation pratique (déclaré apte ou inapte par le jury)
- ✓ UV 8 : QCU de 15 questions le jour de l'examen (mini 12/20)
- ✓ UV 9 : Épreuve certificative par le formateur en fin de module

## Sanction

- ✓ Attestation de fin de formation remise par le centre de formation
- ✓ Titre à finalité Professionnelle d'Agent de Protection Physique des Personnes remis par l'ADEF

## Responsable pédagogique de la formation

Pascal AUMONT.

## Coût

A consulter sur « Mon compte formation » et « ma formation Pôle emploi »

**Le calendrier des sessions est accessible sur le site internet, « mon compte formation » et « ma formation Pôle emploi »**



SP2 Formation est datadocké.  
Id DD 0077054



SP2 Formation est certifié Qualicert pour ses formations.